



SERVICE
PÉRICOLAIRE



PLAN
MERCREDI

GUIDE 2023 2024 PRATIQUE

*des activités périscolaires
et extrascolaires*



DANS CE
GUIDE

- | LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES
- | FORMATION ET RECRUTEMENT
- | HORAIRES ET INFOS SUR LES DIFFÉRENTS TEMPS
- | DÉLAIS DE RÉSERVATION
- | COORDONNÉES ET PLAN
- | VOS QUESTIONS, NOS RÉPONSES

édito



**Chères
Joinvillaises,
chers Joinvillais,
chers parents,**

Olivier DOSNE

Maire de Joinville-le-Pont
Conseiller régional d'Île-de-France



Depuis plusieurs années, la ville de Joinville-le-Pont a placé au cœur de ses préoccupations une politique éducative de qualité et innovante dans l'intérêt des apprentissages et de l'épanouissement de ses enfants. Elle a ainsi considérablement renforcé son soutien aux écoles et développé ses actions éducatives durant les temps libres.



Depuis septembre 2022, le PEDT renouvelé est en place.



Nos orientations éducatives s'animent autour de plusieurs axes comme la citoyenneté, l'eau symbole de la ville et l'inclusion numérique.

Notre service péri-scolaire est également labellisé « plan mercredi ».

Ce label est un gage de confiance attribué par l'État pour les familles et nos partenaires. Il conforte également notre politique en garantissant la qualité des activités proposées et le savoir-faire de nos personnels.

Virginie TOLLARD

Adjointe au Maire déléguée
à la vie scolaire et péri-scolaire

Vice-présidente de l'intercommunalité
Paris Est Marne et Bois en charge de l'eau
et de l'assainissement



Murielle VILLETELLE

Conseillère municipale déléguée
au péri-scolaire et aux conseils des écoles



Notre attention est continuellement portée sur l'importance de la continuité et de la complémentarité entre les temps périscolaires, les temps scolaires et les familles.

Cette coéducation est décidée dans l'intérêt éducatif de nos enfants.



Sommaire du guide

Toute l'année, nos équipes d'animation réfléchissent, organisent et mettent en œuvre des projets.

L'année scolaire 2022-23 fut riche de projets complémentaires comme les séances de sophrologie en direction de tous les enfants ; le défi Éco citoyen visant à former et accompagner les équipes éducatives aux enjeux du développement durable, de la transition énergétique et écologique, afin qu'elles puissent sensibiliser les enfants, les rendre acteurs et amener des changements de pratiques au sein de leurs établissements ; les ateliers théâtraux et d'arts visuels animés par nos professionnels culturels ; et enfin l'ensemble des projets du Conseil Municipal des Enfants.

Pour cette rentrée de nouveaux projets se profilent, et notamment :

- Un projet en partenariat avec la compagnie de théâtre LAPS/équipe du matin. Nous appellerons les enfants à participer à des ateliers de théâtre forum puis à des échanges sur les droits des enfants et les rapports filles/garçons.

- Un projet pour fêter le passage de la flamme olympique sur la Marne. Les enfants prépareront une belle surprise dans le cadre des Jeux Olympiques 2024 qui sera dévoilée lors d'un évènement municipal.

Le bien-être de nos petits Joinvillais reste et restera notre première préoccupation.

Nous vous souhaitons une excellente année scolaire à tous.

● Pages 2 & 3

Edito

● Page 4

Les objectifs pédagogiques

● Page 5

La formation des agents

● Page 6

Le recrutement

● Page 7

Les réservations pendant les vacances scolaires

● Pages 8 & 9

Plan et coordonnées des accueils de loisirs

● Pages 10 & 11

Les différents temps extra et périscolaires

● Pages 12 & 13

Questions et réponses

● Page 14

Le compte citoyen

● Page 15

L'appli TOUTEMONANNÉE

● Page 16

Nous contacter



4 Les objectifs éducatifs de la ville

Afin de favoriser le développement et l'épanouissement de l'enfant, l'animateur assure la sécurité et le bien-être physique, moral et affectif des enfants. Il rédige et met en oeuvre un projet d'animation adapté et qui répond aux objectifs du projet pédagogique de son accueil de loisirs.

Les animateurs sont majoritairement diplômés du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs (BAFA) dans le respect du taux d'encadrement défini par le Ministère de l'Éducation, de la Jeunesse et de la Vie Associative.



LA VILLE SOUHAITE DONNER À SES STRUCTURES DE LOISIRS UNE DOUBLE DIMENSION :



Une dimension sociale

en mettant à disposition des familles **un mode de garde adapté** à leur besoin.



Une dimension éducative

en permettant aux enfants de **s'épanouir pendant leur temps libre et de loisirs.**



Depuis 2022, la ville a renouvelé son **Projet éducatif Territorial** (PEDT) pour la période 2022-2025, en y intégrant **le Plan Mercredi**.

Ce dispositif permet d'améliorer encore la qualité de l'offre éducative en instaurant une politique transversale concernant toutes les actions publiques proposées aux enfants de 3 à 15 ans.

Dans le cadre de ce projet, de nouvelles pistes ont émergé.

D'une part, avec le Plan Mercredi qui introduit 4 grands axes de réflexion :

- Assurer l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants
- Veiller à la complémentarité éducative
- Accroître la richesse et la diversité des activités
- Inscrire les activités sur le territoire

D'autre part, les services municipaux ont décidé de se concentrer sur 3 autres thématiques :

- L'inclusion numérique
- L'eau, symbole de la ville
- La citoyenneté



La ville de Joinville-le-Pont dispose d'équipes d'animation compétentes composées de directeurs et d'animateurs passionnés et diplômés, dotés d'une grande expérience de terrain.

L'encadrement des enfants en accueil de loisirs est régi par un ensemble de règles et de procédures très strictes que chaque animateur doit connaître et respecter. Pour aller plus loin, la ville s'est doté d'**une charte de l'animateur** qui définit les attentes de la ville pour chacun de ses agents périscolaires.

Nos directeurs

sont diplômés d'un Brevet d'État où d'un titre équivalent validé pour l'encadrement des accueils de loisirs (BEATEP, BPJEPS, BAFD...).

Le directeur est garant de l'application du projet éducatif (*cf page 3*) en rédigeant avec son équipe un projet pédagogique.

Il veille à sa mise en place en intervenant de différentes manières.

Nos animateurs

sont diplômés d'un Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur.

Le BAFA leur permet d'encadrer des enfants et adolescents en accueils collectifs de mineurs avec ou sans hébergement.

Être animateur, animatrice, c'est participer au sein d'une équipe, à la mise en oeuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs.

La formation des équipes d'animation



Exemples de formations suivies par nos équipes →

Formations

Des formations continues sous forme de stages ponctuels sont proposés régulièrement aux animateurs et directeurs :

hygiène et sécurité, relations avec les enfants, techniques d'animation, réflexions pédagogiques...

Le principe est que chaque accueil de loisirs bénéficie de personnel suffisamment et régulièrement formé afin de répondre à la réglementation pour respecter les taux d'encadrement mais aussi d'apporter des compétences complémentaires dans la mise en oeuvre des projets pédagogiques.

- Lutter contre le harcèlement
- Accompagner un enfant porteur d'un handicap
- Gestes de premiers secours
- Formation BPJEPS
- Sensibilisation au développement durable
- Bienveillance et aide aux devoirs...

Le processus de recrutement

Zoom sur...

LA DÉCLARATION DES ACCUEILS DE LOISIRS

Les accueils de loisirs (article L-277-1 à 4 et R227-1) doivent être obligatoirement déclarés auprès de la SDJES (Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports).

Dans cette déclaration la ville renseigne les animateurs et directeurs qui encadrent les enfants.

Zoom sur...

LE RESPECT DES CONDITIONS D'ENCADREMENT

Les conditions d'encadrement et de qualification des accueils de loisirs sont fixées par les articles R227-12 à 228 du CASF et les arrêtés prévus par leur application.



INTERDICTIONS ET INCAPACITÉS

Certaines personnes ne peuvent exercer quelque fonction que ce soit ou certaines fonctions auprès des mineurs en accueils de loisirs. Il s'agit :

- **des personnes** faisant l'objet d'une condamnation pour crime ou des délits mentionnés à l'article L 133-6 du CASF
- **des personnes** faisant l'objet d'une mesure administrative d'interdiction d'exercer ou de suspension d'exercice (article L 227-10 du CASF)



CONDITIONS D'ACCÈS AU CASIER JUDICIAIRE

Lors de la récupération de la déclaration d'un accueil de loisirs, la SDJES s'assure que le personnel d'encadrement ne fait pas l'objet d'une interdiction ou suspension d'exercice.

A NOTER : avec la généralisation de la télé-déclaration, les services de l'État ont un accès direct à deux types de fichiers : le casier judiciaire n°2 et le FIJAIS (Fichier Judiciaire Automatisé des Auteurs d'Infractions Sexuelles).



Étape 1

Étude de la candidature par le service des ressources humaines avant l'envoi au service périscolaire.

Étape 2

Entretien de recrutement du service périscolaire par téléphone.
Étude du profil | Motivation du candidat | Qualification | Expériences | Évaluation des connaissances sur les différentes missions et sur les besoins des enfants...

Étape 3

Convocation en mairie avec :
- 2 tests d'analyses de la personnalité d'environ une heure. Les résultats sont donnés sous 48H par un cabinet de recrutement.

Étape 4

Entretien avec un jury.
Le candidat rencontre un responsable du service périscolaire en présence d'une directrice ou d'un directeur d'accueil de loisirs de la ville.

SUIVI DU NOUVEL AGENT SUR NOS ACCUEILS DE LOISIRS

Les directeurs assurent le suivi des nouveaux agents. C'est une action incontournable dans notre processus de recrutement.

Ce suivi implique une réelle concertation avec le service périscolaire.



Attention,

si vous n'avez pas réservé à l'année les activités périscolaires de vos enfants, pensez à le faire avant les dates indiquées ci-dessous.



Les réservations se font sur :

//ESPACE-CITOYENS.NET/JOINVILLELEPONT

Réservations pendant les vacances

● Vacances d'automne 2023



Les centres seront ouverts du lundi 23 octobre au vendredi 3 novembre.

A NOTER : Les centres seront fermés le mercredi 01 novembre.

Réservations ouvertes du lundi 7 août au dimanche 8 octobre.

● Vacances de fin d'année 2023



Les centres seront ouverts du mardi 26 décembre 2023 au vendredi 05 janvier 2024.

A NOTER : Les centres seront fermés : le lundi 25 décembre 2023 et lundi 1er janvier 2024.

Réservations ouvertes du lundi 10 octobre au dimanche 10 décembre.

● Vacances d'hiver 2024



Les centres seront ouverts du lundi 12 au vendredi 23 février 2024.

Réservations ouvertes du lundi 11 décembre 2023 au dimanche 28 janvier 2024.

● Vacances de printemps 2024

Les centres seront ouverts du lundi 8 au vendredi 19 avril 2024.

Réservations ouvertes du lundi 11 décembre 2023 au dimanche 28 janvier 2024.



Zoom sur...
LE PONT DE MAI 2024

Les centres seront fermés :

- mercredi 8 mai

- jeudi 9 mai

- vendredi 10 mai

● Vacances d'été 2024



Les centres seront ouverts du lundi 8 juillet au vendredi 30 août 2024.

A NOTER : Les centres seront fermés : le jeudi 15 et le vendredi 16 août.

Réservations ouvertes du lundi 8 avril au dimanche 16 juin.



8

Plan et coordonnées des accueils de loisirs



- 1.** Accueil de loisirs élémentaire du **Parangon**
41 Bld du Maréchal Leclerc
 - 2.** Accueil de loisirs maternel **Jean de la Fontaine**
31 Bld de l'Europe
 - 3.** Accueil de loisirs élémentaire **Eugène Voisin**
4 Rue Eugène Voisin
 - 4.** Collège **Jean Charcot**
Place du 8 mai 1945
 - 5.** Accueil de loisirs maternel **Simone Veil**
56 Rue de Paris
 - 6.** Collège **Jules Ferry**
Avenue Joseph Jouglu
 - 7.** Accueil de loisirs maternel **Jouglu**
12 Avenue Joseph Jouglu
 - 8.** Accueil de loisirs élémentaire **Oudinot**
56 Avenue Oudinot
 - 9.** Accueil de loisirs élémentaire **Jean-Jacques Gressier**
31 Avenue des Platanes
 - 10.** Accueil de loisirs maternel **P'tit Gibus**
7ter Av. du Président Wilson
- H.** **Service périscolaire**
Hôtel de ville
23 rue de Paris



Accueil de loisirs élémentaire du **PARANGON**

41 Bld du Maréchal Leclerc



SANDRA ESTEVES

Directrice des temps extra et périscolaires

CONTACT

Tel : **06 47 27 40 57 – 01 48 89 32 14**

Mail : alparangon@joinvillelepont.fr

Accueil de loisirs élémentaire **Eugène VOISIN**

4 rue Eugène Voisin



JONATHAN ARADE

Directeur des temps extra et périscolaires

CONTACT

Tel : **06 47 27 21 58**

Mail : alvoisin@joinvillelepont.fr

Accueil de loisirs élémentaire **LOUDINOT**

56 Av. Oudinot



CÉCILE THOLIÈRE

Directrice des temps extra et périscolaires

CONTACT

Tel : **06 47 27 65 84 – 06 16 40 48 35**

Mail : aloudinot@joinvillelepont.fr

Accueil de loisirs élémentaire **J.J GRESSIER**

31 Av. des Platanes



VANESSA TRIVINO

Directrice des temps extra et périscolaires

CONTACT

Tel : **06 47 27 40 57**

Mail : algressier@joinvillelepont.fr

Accueil de loisirs maternel **Simone VEIL**

56 Rue de Paris



JÉRÔME SIMONNET

Directeur des temps extra et périscolaires

CONTACT

Tel : **06 47 27 35 92**

Mail : alsimoneveil@joinvillelepont.fr

Accueil de loisirs maternel **FONTAINE**

31 Bld de l'Europe



CORINNE CASALS

Directrice des temps extra et périscolaires

CONTACT

Tel : **06 47 27 99 49 – 06 16 40 26 06**

Mail : alfontaine@joinvillelepont.fr

Accueil de loisirs maternel **JOUGLA**

12 Av. Joseph Jougla



OCÉANNE CONTET

Directrice des temps extra et périscolaires

CONTACT

Tel : **06 47 27 52 86 – 06 10 05 81 23**

Mail : aljougla@joinvillelepont.fr

Accueil de loisirs maternel **P'TIT GIBUS**

7ter Av. du Président Wilson



EMILIE CAFFIER

Directrice des temps extra et périscolaires

CONTACT

Tel : **07 86 63 97 51 – 06 16 40 65 81**

Mail : algibus@joinvillelepont.fr



Les différents temps extra et périscolaires

Les activités extra et périscolaires de Joinville-le-Pont ont pour objet d'accueillir des enfants en âge d'être accueillis en dehors du temps scolaire :

- le matin
- le midi
- le soir
- les mercredis en période scolaire
- pendant les vacances

Je souhaite aller à ...

l'accueil du matin

C'est possible dans toutes les écoles de la ville de **7H45 à 8H15** (sauf le mercredi en période scolaire)

GRATUIT ET SANS RÉSERVATION

Je souhaite pouvoir ...

manger à la cantine le midi

Quelle délicieuse idée ! Il est possible de manger à la cantine et de profiter des différents ateliers du midi. Lundi, mardi, jeudi et vendredi en période scolaire. De **11H30 à 13H20** dans toutes les écoles de la ville.

PAYANT - AVEC RÉSERVATION LE MATIN AUPRÈS DES ENSEIGNANTS

[En fonction de votre tarif individualisé]

Nous aimerions participer à ...

l'accueil du soir

En maternelle : goûter et ateliers du soir de **16H20 à 18H30** (sortie possible à partir de 17H30)

En élémentaire : goûter et au choix ateliers ou devoirs surveillés de **16H30 à 18H30** (sortie possible à partir de 17H45)

PAYANT SUR RÉSERVATION VIA LE COMPTE CITOYEN

[En fonction de votre tarif individualisé]



J'irai bien en période scolaire à ...

L'accueil de loisirs le mercredi

Une vraie rupture dans la semaine d'école ! L'accueil de loisirs du mercredi se déroule de **8H00 à 18H30**.

En plus des activités et sorties, tu profites du repas du midi et du goûter.

A NOTER : une réservation à la demi-journée est possible.

Tu profites des activités et du repas du midi. La sortie se fait alors entre 13H et 13H15.

PAYANT SUR RÉSERVATION VIA LE COMPTE CITOYEN

[En fonction de votre tarif individualisé]

Nous souhaitons profiter du centre sur ...

les vacances scolaires

Les différents accueils de loisirs ouverts sur la période seront heureux de vous faire profiter des différentes activités et sorties proposées de **8H00 à 18H30** (sortie possible à partir de 17H00).

A NOTER : la sortie à 13H n'est pas possible sur les vacances scolaires.

PAYANT SUR RÉSERVATION VIA LE COMPTE CITOYEN

[En fonction de votre tarif individualisé]

Zoom sur...

● les accueils du soir, du mercredi et des vacances

Ils proposent des activités en lien avec le projet pédagogique de l'accueil de loisirs qui s'inscrit lui-même dans les objectifs du projet éducatif territorial de la ville.

Mis en place par des animateurs diplômés, ces temps ne peuvent donc en aucun cas être considérés comme une simple garderie.



ATTENTION :
IL Y A PARFOIS
DES REGROUPEMENTS
DE STRUCTURES
PENDANT LES VACANCES
SCOLAIRES.
RENSEIGNEZ-VOUS
AUPRÈS DE L'ACCUEIL
DE LOISIRS DE VOTRE ENFANT.

PAR EXEMPLE
Le mercredi,
les enfants
des classes
CP de
l'école
Simone
Veil sont
accueillis
à l'accueil
de loisirs
Eugène
Voisin.



Vos questions, nos réponses



QUE DOIT APPORTER MON ENFANT À L'ACCUEIL DE LOISIRS ?

Lui mettre des vêtements confortables en fonction de la météo.
L'équipe d'animation me préviendra si une tenue particulière est nécessaire.
Il est conseillé de marquer toutes les affaires à son nom.



MON ENFANT À UN P.A.I. COMMENT PROCÈDE T-ON ?

Les enfants atteints de trouble de la santé sont accueillis après validation du Projet d'Accueil Individualisé.

A noter : seuls les enfants bénéficiant d'un P.A.I alimentaire sont autorisés à apporter leur panier repas selon les modalités définies par le directeur de l'école, le médecin scolaire et validées par le Maire.



MON ENFANT NE PEUT PLUS VENIR. COMMENT ANNULER MA RÉSERVATION ?

Je préviens l'accueil de loisirs de mon enfant et je transmets au service périscolaire **un justificatif** (via le compte citoyen cf page 14) **dans un délai de 7 jours.**

Valable en cas de : maladie de l'enfant ou du parent, d'une naissance, du décès d'un proche membre de la famille ou de modification des congés.



MON ENFANT PEUT-IL APPORTER SES JOUETS ?

Il est préférable de les laisser à la maison.
On évitera aussi les bonbons.
Tout apport d'objet dangereux est interdit.



POURQUOI MON ENFANT N'EST PAS TOUJOURS ACCUEILLI DANS L'ACCUEIL DE LOISIRS DE SON ÉCOLE ?

Parfois pour des raisons pratiques, plusieurs accueils de loisirs peuvent se regrouper, en particulier pendant certaines vacances scolaires. Les familles sont informées au moment des réservations par mail et affichage.

[À savoir]

Le mercredi, les enfants des classes CP de l'école Simone Veil sont accueillis à l'accueil de loisirs Eugène Voisin.



COMMENT ÉVALUER MES TARIFS ?

Il suffit de vous connecter à votre compte citoyen et de cliquer sur le simulateur de tarifs. (cf page 14)





JE SOUHAITE AJOUTER UNE PERSONNE AUTORISÉE À RÉCUPÉRER MON ENFANT.

J'envoie un mail à : **periscolaire@joinvillelepont.fr** et au responsable de l'accueil de loisirs de mon enfant (cf page 9) en indiquant bien :

- Nom et prénom de l'enfant
- Son école
- Nom et prénom de la personne autorisée
- Numéro de téléphone de la personne
- Photocopie de sa pièce d'identité

A noter : il est possible de le faire aussi directement via votre compte citoyen.



COMMENT M'INFORMER SUR LA JOURNÉE DE MON ENFANT SUR SES TEMPS PÉRISCOLAIRES

Je trouve toutes les informations importantes affichées devant l'entrée de l'accueil de loisirs.

Il est aussi possible de m'adresser directement à l'équipe d'animation.

AUSSI À MA DISPOSITION

L'APPLICATION TOUTEMONANNÉE

→ Plus de détails page 15

LE SITE INTERNET

→ www.joinvillelepont.fr/periscolaire



JE SUIS JOINVILLAIS, MON ENFANT N'EST PAS SCOLARISÉ SUR LA VILLE MAIS JE SOUHAITE QU'IL PROFITE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS LES MERCREDIS ET SUR LES VACANCES.

Oui, c'est possible. Il suffit de l'inscrire en mairie et d'apporter :

- Attestations de sécurité sociale des responsables légaux
- Photocopie du carnet de santé de l'enfant avec la mise à jour des vaccins obligatoires
- Livret de famille ou acte de naissance de moins de 3 mois
- Justificatif de domicile
- Dernier avis d'imposition

Une fois l'inscription faite, je me connecte sur le compte citoyen pour procéder aux réservations sur les différents temps périscolaires. Je consulte le calendrier des réservations pour les vacances scolaires (cf page 7).



En cas de retard...

MERCI DE PRÉVENIR LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE L'ACCUEIL DE LOISIRS DE VOTRE ENFANT.

UN FORFAIT DE 5,09 € PAR QUART D'HEURE EST APPLIQUÉ AUX RETARDS.

ATTENTION : À PARTIR DE 3 RETARDS, LE REGLEMENT INTÉRIEUR DES ACCUEILS DE LOISIRS PRÉVOIT LA POSSIBILITÉ D'UNE EXCLUSION DES TEMPS PÉRISCOLAIRES.

Le compte citoyen

14



Créer un compte citoyen (si besoin)

www.espace-citoyens.net/joinvillelepont

JE N'AI PAS D'ESPACE

Créez votre espace personnel qui vous donnera accès au tableau de bord de vos demandes existantes, à votre stockage sécurisé et à d'autres fonctionnalités facilitant votre la mairie.

créer mon compte

Créer ici votre compte citoyen en renseignant obligatoirement : Votre Civilité, Nom, Prénom et adresse mail valide

MON COMPTE CITOYEN

MON ESPACE PERSO

BIENVENUE À TOUS

JE N'AI PAS D'ESPACE

1 Créer mon espace

ACTUALITÉS

Mairie proactive

2 Créer mon espace

Gérer votre compte citoyen et faire vos réservations aux différentes activités périscolaires

MON ESPACE PERSO

Identifiant

Mot de passe

J'ai oublié mon mot de passe.

Connexion

Une fois votre compte créé, vous pourrez accéder à votre espace personnel à l'aide de l'identifiant et du mot de passe choisi dans l'étape 1

- 1 Si cela n'a pas encore été fait, cliquez afin d'évaluer vos nouveaux tarifs.
- 2 Pour inscrire votre enfant, renseignez les dossiers famille et enfant accessible ici.
- 3 Pour faire les réservations des différentes activités proposées.
- 4 En cas d'absence, cliquez pour transmettre les justificatifs dans un délai de 7 jours.
- 5 En fin d'année nous pouvez télécharger l'attestation de paiement pour les services sociaux.

Compte citoyen TABLEAU DE BORD

MON ACCUEIL NOUVELLE DÉMARCHÉ ACTUALITÉS ÉDITION DE DOCUMENTS INFOS PRATIQUES

MON COMPTE

Profil Identifiants Ma Famille

MON TABLEAU DE BORD

Dernières demandes	Factures	Porte-document... 6	Mes actualités	Coordonnées	Edition de documents	Mes prélèvements	Mes QF/Revenus 1
--------------------	----------	---	----------------	-------------	----------------------	------------------	--

LES DÉMARCHES POUR MA FAMILLE (SCOLAIRE, PÉRISCOLAIRE)

Réservations 3	Dossiers d'inscription 2	Petite Enfance 4	Justifier une absence 7	Simulation des tarifs 5	Autres démarches
--	--	--	---	---	------------------

LES DÉMARCHES INDIVIDUELLES

RDV petite enfance...	Renouvellement de...
-----------------------	----------------------

AUTRES ESPACES EN LIGNE

Site de la Ville	Facebook de la Ville	La Ludo	La Bibli	Billetterie Scène Prévert	C.A.F	Service Public.fr
------------------	----------------------	---------	----------	---------------------------	-------	-------------------

En cas de difficultés : portalfamille@joinvillelepont.fr | 01 49 76 60 00

- 6 Cet espace de stockage est à votre disposition. Il est privé et sécurisé.
- 7 Cliquez pour simuler vos différents tarifs.

Pour modifier ou annuler une réservation

En période scolaire, vous pouvez réserver au plus tard le mercredi 23h59 pour la semaine suivante.

À NOTER : si vous n'avez pas réservé avant la date limite est possible de vous présenter à l'équipe d'animation : le jour même avant 8h05 (sauf pendant les vacances scolaires) ou la veille. Dans la limite de 5 fois dans le mois et des places disponibles.

Pratique

Les fiches pratiques du Compte citoyen

Le service périscolaire a réalisé des fiches pratiques pour vous aider à utiliser au mieux votre compte citoyen. Elles sont disponibles :

- en ligne sur la page dédiée. Flashez simplement ce QR CODE >>
- Àuprès des équipes d'animation des accueils de loisirs



CHÈRS PARENTS,
TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION TOUTEMONANNÉE
ET SUIVEZ TOUTE L'ACTU DE L'ACCUEIL DE LOISIRS
DE VOTRE ENFANT. RETROUVEZ PHOTOS, TUTO, RECETTES
ET AUTRES SURPRISES DE L'ÉQUIPE D'ANIMATION.

L'APPLI ¹⁵ toute mon année

1= téléchargez l'application
"TOUTEMONANNÉE"



App Store

Google play

2= Cliquez sur
"CRÉER UN COMPTE"

Après avoir ouvert l'appli, cliquez dans la zone bleue



3= Cliquez sur
"ADULTE"

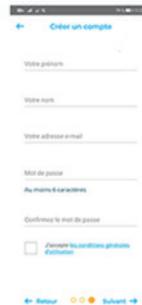
Et ensuite sur "SUIVANT >" en bas



4= Entrez les **informations**

4b : cochez "j'accepte les conditions..."

4c : cliquez sur "SUIVANT >"



5= Cliquez sur la **croix jaune**



6= **ET POUR
POUR FINIR**
Entrez le **CODE**
(à demander à l'équipe)



>> **cliquez ici**

Bravo!

**Vous avez désormais
accès à toute l'actu
de l'accueil de votre enfant**



2023 | 2024

GUIDE PÉRISCOLAIRE



Le **service périscolaire de Joinville-le-Pont** est à votre écoute pour toutes demandes de renseignements et pour vous accompagner dans vos démarches tout au long de l'année.



HÔTEL DE VILLE
DE JOINVILLE-LE-PONT
23 RUE DE PARIS



01 49 76 60 00



PORTAILFAMILLE@JOINVILLELEPONT.FR

Contact

Suivez-nous

Le **service périscolaire de Joinville-le-Pont** vous propose différents moyens pratiques et modernes de suivre votre enfant sur ses différents temps extra et périscolaires.



SUR LES PANNEAUX D'AFFICHAGE DEVANT LES ÉCOLES DE LA VILLE

Retrouvez les informations essentielles :

plannings des activités, menus et coordonnées de contact ...



**APPLI
TOUTEMONANNÉE**



SUR L'APPLI TOUTEMONANNÉE

Suivez en temps réel la journée de votre enfant

Photos, infos, messagerie... Téléchargez l'application sur votre téléphone (cf page 15) et demandez ensuite le CODE dédié à l'équipe d'animation.



SUR LA PAGE DÉDIÉE SUR LE SITE WEB DE LA VILLE

Retrouvez en particulier les plannings d'activités, les coordonnées de l'ensemble des accueils de loisirs mais aussi d'autres infos pratiques.

WWW.JOINVILLE-LE-PONT.FR/PERISCOLAIRE



PAGE WEB

Flashez ce QR CODE